

# LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

### SOMMAIRE

ROME : Discours de Sa S. Léon XIII au Sacré-Collège ; générosité du Saint-Père. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE : affiliation du collège de Montréal à l'Université Laval ; création d'une faculté des arts ; cérémonie des congréganistes des Enfants de Marie de N.-D. de Lourdes. — DIOCÈSE DE QUÉBEC : premier salut solennel de l'association du Sacré-Cœur de l'école des Frères de Saint-Roch. — DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES :



### SOMMAIRE

RES : la fête des Rois à la cathédrale. — LES MARTYRS ANGLAIS. — LE CONCORDAT ET LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN FRANCE. — SITUATION ACTUELLE DE CATHOLICISME EN HOLLANDE. — LE TRIOMPHE DE SATAN (poési). — ÉLOGE DE LA MUSIQUE ET DE L'ORGUE, par M. le curé de Saint-Roch de Paris. — NOUVELLES RELIGIEUSES. — UNE DAME DE LA HALLE. — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 Cents Une piastre par an, payable d'avance. 2 Cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à  
**MM. CUSÉRE SÉNÉCAL & FILS**, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**.  
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

## PRIERES DES QUARANTE HEURES.

---

LUNDI, 17 JANVIER	— Saint-Benoît.
MERCREDI, 19	— Saint-Clément de Beauharnois.
VENDREDI, 21	— Sainte-Madeleine de Rigaud.

---

## FETES DE LA SEMAINE.

---

<b>DIMANCHE, 16 JANVIER</b> —deuxième dim après l'Epiphanie.	
	SAINT NOM DE JESUS, double 2 <sup>e</sup> c., orns blancs.
Lundi, 17	—Saint Antoine, Abbé, double, orns blancs.
Mardi, 18	—Ch. de S. P. à Rome, d. m., orns blancs.
Mercredi, 19	—Saint Canut, M, semid, ornements rouges.
Judi, 20	—Ss. Fabien et Sébast. MM., d., orns rouges.
Vendredi, 21	—Sainte Agnès, V. M., double, orns rouges.
Samedi, 22	—Ss. Vinc. et Anast., MM., s., orns rouges.

---

## OFFICES EXTRAORDINAIRES.

---

**NOTRE-DAME.**—Dimanche 16, à la grand'messe, quête en faveur des missions d'Arthabaska-Mackenzie.

**SAINTE-JACQUES.**—Vendredi 21, à 7 heures p. m., réunion de la congrégation des Enfants de Marie de Notre-Dame de Lourdes et des congrégations sœurs.

**HOPITAL-GÉNÉRAL DES SŒURS GRISES.**—Dimanche 16, dîner des pauvres.

**NOTRE-DAME DE LOURDES.**—Vendredi 21, messe basse célébrée par Mgr l'Archevêque de Montréal.

---

*Dimanche 16.* — Solennité du titulaire de l'église paroissiale de Saint-Paul Ermite.

ROME

DISCOURS DE SA SAINTETÉ LÉON XIII AU SACRÉ-COLLÈGE.

Le Souverain-Pontife a reçu, jeudi, le 23 décembre dernier, à une audience solennelle le Sacré-Collège et la prélature, qui, par l'organe du cardinal-doyen, l'Éme Sacconi, ont offert à Sa Sainteté leurs hommages et leurs souhaits, à l'occasion de la Noël. Le Saint-Père a répondu par le discours suivant :

“ La part que le Sacré-Collège, par l'organe de son doyen, prend à Nos amertumes, et les souhaits de bonheur qu'il Nous adresse pour l'heureuse circonstance des fêtes de Noël, Nous sont tout particulièrement agréables ; et, en retour, Nous sermons Nous aussi pour tous les membres du Sacré-Collège les vœux les plus ardents de vraie prospérité. Puisse la joie qui émane du berceau du Rédempteur divin pénétrer tous les cœurs, les soutenir au milieu des angoisses et des craintes qu'inspire l'époque présente si bouleversée et les reconforter par l'abondance des consolations célestes.

“ Nous aussi, en vérité, Nous en sentons vivement le besoin.— Ce n'est pas, comme Nous avons eu d'autres fois occasion de le dire, que Nous éprouvions de l'affliction et de l'amertume pour ce qui est commis contre Notre personne, attaquée tous les jours par les offenses et les outrages les plus sanglants. Quand on les souffre pour l'Eglise et pour la justice, ils ont en eux-mêmes de puissants motifs de consolation surnaturelle. Ce qui Nous contriste le plus vivement, c'est la guerre chaque jour plus violente qui est dirigée contre l'Eglise catholique et contre la divine institution de la Papauté.— Nous déplorons amèrement, comme de juste, tout ce qui est entrepris à leur détriment, au sein même d'autres nations catholiques et Nous n'omettons pas de faire ce que le devoir apostolique Nous impose pour défendre et sauvegarder partout les droits sacrés de Dieu et de l'Eglise.— Mais Nous sommes plus profondément touché et affligé de ce qui arrive en Italie et à Rome, centre du catholicisme et siège privilégié du Vicaire de Jésus-Christ, ici où les attaques ennemies sont d'autant plus graves qu'elles viennent atteindre plus directement le pouvoir suprême auquel sont étroitement unis le bien, la vie et l'action sociale de l'Eglise dans le monde.— Or les motifs que Nous avons toujours eus ici de nous plaindre amèrement se sont accrues depuis quelque temps au delà de toute mesure, et ils révèlent mieux que jamais quels desseins, sous le couvert de prétextes mendiés et de vaines distinctions se cachent contre l'Eglise. Ses institutions les plus bienfaisantes, ses doctrines et ses ministres, ses droits, rien n'est épargné ; on menace d'édicter de nouvelles lois qui, d'après ce qu'en dit la rumeur publique, visent à atteindre le peu de ressources qui sont encore laissées en propriété à l'Eglise, pendant qu'elles tendent aussi à favoriser l'ingérence des laïques dans les choses ecclésiastiques, avec tous les effets désastreux qui en dérivent toujours.—

On aiguise maintenant toutes les armes contre l'enseignement et l'éducation chrétienne de la jeunesse, et, selon les aspirations des sectes, on veut aujourd'hui plus que jamais que cette éducation ne se base pas sur les principes catholiques ; il en est même qui la réclament ouvertement anti catholique.—Elles ont aussi un effet d'hostilité croissante, ces mesures odieuses prises récemment contre de pauvres et inoffensives religieuses, dignes de toute compassion, auxquelles on enlève la compagnie et l'aide de personnes chères qui avaient librement préféré de vivre avec elles dans leurs modestes retraites.—Mais les assauts les plus furieux et les haines les plus implacables des sectes et de ceux qui les secondent sont dirigés de préférence contre le souverain pontificat, pierre fondamentale sur laquelle repose le sublime édifice de l'Eglise. Qu'il suffise de dire qu'on a osé le dénoncer publiquement comme l'ennemi de l'Italie dans tous les temps et le désigner par de tels noms d'opprobre et de mépris, que la langue a horreur de les répéter. Quoi d'étonnant après cela si dans les réunions populaires, dans les comices publics, dans la presse, on a lancé contre le Pape les outrages les plus vils, les injures les plus indignes ? Quoi d'étonnant qu'une fois les haines ainsi attisées, on ait commis dans diverses villes d'Italie d'horribles affronts à la dignité pontificale ? Et en venant aux plus féroces desseins quoi d'étonnant qu'on ait menacé de se livrer contre Nous et contre Notre demeure pacifique aux dernières violences ? Le pis est que ces manifestations de haine et de fureur contre la plus bienfaisante institution qui ait jamais existé pour l'avantage commun du monde et, tout particulièrement, de l'Italie, ont pu s'accomplir librement, sans qu'on ait fait quoi que ce soit pour les empêcher d'une manière efficace.

“ En un pareil état de choses, chacun voit de quelle façon est respectée la dignité et sauvegardé l'honneur de Notre personne ; on comprend quelle sécurité, quelle sorte de liberté Nous est laissée dans l'exercice du ministère apostolique !—On dit, il est vrai, et l'on répète continuellement, que, dans les conditions actuelles, Nous ne sommes pas entravé dans le gouvernement de l'Eglise. Mais, qu'est-ce à dire ? Les Papes ont gouverné l'Eglise pendant les premiers siècles, au milieu même des persécutions. Ils l'ont gouverné le mieux qu'ils ont pu, même du fond de la prison et dans l'exil ; et cela prouve la divine vertu de l'Eglise, non la liberté dont auraient joui les Pontifes de ce temps-là.—Au reste, si on ne l'entrave pas complètement, est ce qu'on ne rend pas ce gouvernement de plus en plus malaisé ? Est-ce qu'il ne dépend pas de l'arbitre de ceux qui ont en main le pouvoir d'en accroître et d'en aggraver les obstacles ?—Aussi Nous est-il évidemment impossible de Nous accommoder du présent état de choses. Et puisque les ennemis, forts du soutien de la puissance humaine, n'omettent rien de ce qui peut perpétuer cette situation, Nous sentons de Notre côté le devoir de renouveler contre les anciens

et les nouveaux attentats les protestations les plus formelles et de revendiquer pour la sauvegarde, de Notre indépendance les droits sacrés de l'Eglise et du Siège apostolique.—Notre confiance est placée en Dieu, de qui relèvent tous les événements humains. Daigne-t-Il accueillir avec bonté Nos humbles prières et celles de toute l'Eglise en ces jours de grâce et de miséricorde et exaucer Nos vœux ardents !

“ Dans cette espérance, Nous renouvelons au Sacré-Collège Nos souhaits de tous les biens, et, comme gage de Notre affection toute spéciale, Nous accordons avec effusion de cœur la bénédiction apostolique à tous et à chacun de ses membres, comme aussi aux archevêques, aux évêques et à tous ceux qui sont ici présents. ”

Le Saint-Père, voulant faire participer les pauvres de sa ville de Rome aux joies de la fête de Noël, leur a fait distribuer, par son Aumônier secret, Mgr Sanminiatielli, une somme de douze mille francs, ainsi que cent soixante lits neufs et complets, donnés à autant de familles indigentes.

Les EEmes cardinaux résidant à Rome ont, selon l'antique usage, envoyé pour la Noël, des lettres de félicitations et de souhaits aux Maisons catholiques régnautes, ainsi qu'à leurs EEmes collègues résidant à l'étranger.

## CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Le jour de la fête de l'Epiphanie Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal a officié pontificalement à l'église métropolitaine, à la grand'messe et aux vêpres.

Dimanche dernier ont été lus dans toutes les églises le décret du concile de Trente sur le mariage, et celui du concile de Québec sur les cas réservés.

Nous apprenons que l'affiliation du collège de Montréal avec l'Université Laval vient d'être décidée.

De plus l'Université Laval va fonder dans notre ville, avec l'aide des Messieurs du séminaire une faculté des arts dans laquelle entre l'école polytechnique du Plateau comme branche des sciences.

Sa Sainteté, Léon XIII, par un rescrit, en date du 19 décembre dernier, vient d'envoyer à M. le directeur de la congrégation des Enfants de Marie de Notre-Dame de Lourdes, de cette ville, ainsi qu'aux congréganistes, et même, par une communication de privilège, à toutes les jeunes filles de Montréal, la Bénédiction apos-

tolique et l'Indulgence plénière, applicable aux âmes du Purgatoire pour la fête de sainte Agnès, qui se célébrera à Notre-Dame de Lourdes avec la plus grande solennité vendredi prochain 21 janvier, jour même de la fête de sainte Agnès.

Pour gagner cette indulgence plénière, il faudra se confesser, faire la sainte communion, dans n'importe quelle église, et aller prier devant la statue de sainte Agnès à Notre-Dame de Lourdes aux intentions du Souverain-Pontife. Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal y célébrera la sainte messe à sept heures et demie et distribuera la sainte communion. La bénédiction apostolique sera donnée le soir à 7 heures  $\frac{1}{4}$  dans l'église Saint-Jacques, où se fera la grande réunion de la congrégation de Notre-Dame de Lourdes, des congrégations sœurs, et de toutes les jeunes personnes désireuses d'y assister. Il y aura réception de congréganistes à cette réunion et sermon par M. l'abbé Cclin, supérieur du Séminaire.

La statue de sainte Agnès est placée au côté de l'Évangile à Notre-Dame de Lourdes dans une niche d'où elle regarde la nef. Sainte-Agnès y est debout. Elle porte une robe de drap d'or recouverte d'un manteau empourpré de sang. Sur son bras gauche dont la main est cachée dans les replis du manteau, elle porte un petit agneau plus blanc que la neige, et, dans sa main droite, la palme de son martyre. Les longs cheveux ondulés, flottant sur ses épaules, rappellent le miracle dont il est parlé dans sa petite vie (1), et la tête élevée et radiieuse de la sainte, ainsi que ses regards perdus dans les cieus expriment un bonheur ineffable. Sur sa tête une couronne de lys et de roses rappelle à la fois sa pureté virginale et son martyre.

---

*Diocèse de Québec.*—Le premier salut solennel, en vertu d'un privilège accordé par Son Eminence le cardinal Taschereau à l'association du Sacré-Cœur de l'école des Frères de Saint-Roch, a eu lieu, le 7, à 3 heures et 45 minutes, à l'église de Saint-Roch. Une indulgence de 100 jours est accordée à tous ceux qui assistent à ce salut qui aura lieu, désormais, le premier vendredi de chaque mois.

---

M. le curé de Saint-Roch a annoncé à ses paroissiens, que les aumônes du jubilé recueillies dans les troncs de l'église se sont élevées à la somme de \$1,105.

---

*Diocèse des Trois-Rivières.*—La fête des Rois, dit le *Journal des Trois-Rivières*, a été célébrée avec grande pompe à la cathédrale.

La musique a été digne de la circonstance.

La messe a été chantée par M. Lebrun, de New-York. M. Jourdain a fait un éloquent sermon.

(1) A vendre à la sacristie de Notre-Dame de Lourdes, ainsi que la photographie de la sainte.

La fête a été rehaussée par une brillante représentation de l'adoration des mages par les élèves des Frères.

Les trois rois-mages vêtus de splendides manteaux royaux, avec leurs pages et leur nombreuse suite en élégants uniformes, offraient un spectacle magnifique.

Les scènes évangéliques de l'entrevue avec Hérode, de l'adoration à la crèche et de l'offrande des présents ont été d'un effet admirable.

## LES MARTYRS ANGLAIS.

La Sacrée Congrégation des Rites a tenu le 4 courant une séance spéciale concernant l'introduction de la cause de déclaration du martyr que, sous les règnes d'Henri VIII et d'Elizabeth d'Angleterre, plus de trois cents catholiques subirent pour la foi. Cette importante cause, dont l'Eminentissime Bartolini, préfet des Rites, est le cardinal *ponant* ou rapporteur, a été examinée par une commission de cardinaux et de prélats nommée à cet effet par le Souverain-Pontife. Chacun d'eux avait reçu d'avance, pour préparer et moliver le vote à donner dans la séance du 4 courant, tout le dossier imprimé des documents y relatifs, ainsi que l'exposé des objections faites par le Promoteur de la Foi et des réponses de l'avocat défenseur.

Fondés sur l'examen préalable de ce volume, sur les nouveaux éclaircissements fournis au cours de la discussion qui a eu lieu le 4, les Eminentissimes et les Révérendissimes prélats de la commission ont été d'avis qu'il fallait diviser en deux catégories les nombreux martyrs dont il s'agit d'introduire la cause. Il y a, d'une part, en effet, ceux qui ont été martyrisés avec le cardinal Fisher et Thomas Morus, ou peu après, par ordre d'Henri VIII ou sous le règne d'Elizabeth d'Angleterre ; pour ceux-là les preuves du martyre subi pour la foi abondent ; tandis qu'elles ne sont pas aussi complètes et décisives pour ceux qui ont été mis à mort, aux époques suivantes. C'est pourquoi les Eminentissimes Pères de la commission des Rites ont jugé que, pour cette deuxième catégorie, il fallait attendre avant de se prononcer que de nouveaux documents fussent présentés.

Quant aux martyrs de la première époque, les preuves pour l'introduction de la cause ont été reconnues parfaitement solides. Les actes pontificaux eux-mêmes en ont fourni plusieurs. Ainsi, vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Grégoire XIII fit représenter les tourments endurés par les martyrs anglais auprès des fresques célèbres qui, dans l'église de Saint Etienne-le-Rond, reproduisent les divers genres de supplices infligés aux confesseurs de la foi pendant les premiers siècles de l'Eglise. Bien plus, et ceci est considéré à bon droit comme l'équivalent de la proclamation solennelle du martyre, ce même pontife rendit un décret autorisant à placer

dans les pierres sacrées des autels les reliques du cardinal Fisher, de Thomas Morus et de leurs compagnons, martyrisés sous les règnes d'Henri VIII et d'Elizabeth d'Angleterre. Il appert aussi d'autres actes authentiques que leur culte a été dûment autorisé dans plusieurs parties de la Grande-Bretagne et même dans d'autres pays.

On est porté à se demander comment il se fait alors que la canonisation solennelle de ces martyrs n'ait pas eu lieu jusqu'ici. Cela tient, comme il a été observé au cours de la séance du 4 courant, à ce que les évêques anglais, interrogés par le Saint-Siège en diverses occasions sur l'opportunité d'introduire régulièrement la cause en cour de Rome et de rechercher les pièces y relatives, avaient manifesté leurs craintes au sujet des inconvénients qui en pourraient résulter pour la libre propagation du catholicisme en Angleterre. Aujourd'hui, la situation est changée, comme le prouvent les instances formelles des évêques anglais demandant au Saint-Siège l'introduction de la cause, instances réitérées dans le dossier qui a été soumis à la Sacrée-Congrégation des Rites.

---

### **Le Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France.**

Ceux qui réclament avec tant d'insistance la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ont-ils compris la nature du lien qui les unit en France ?

Telle est l'intéressante question que discute aujourd'hui, dans une nouvelle brochure, la *Société des publications libérales*.

Il semblerait, en effet, à entendre les radicaux, que les commandements de l'Eglise sont en même temps des lois de l'Etat : que l'Eglise a des tribunaux particuliers, comme en Russie, et que ses évêques sont de droit membres de la Chambre Haute, comme en Angleterre ou en Hongrie : que les registres de l'Etat civil sont tenus dans les églises, comme en Espagne, et que les vœux monastiques emportent contrainte civile.

Il n'en est rien, on le sait assez, et le Concordat se résume, en réalité, en deux clauses, dont l'une au profit de l'Eglise, l'autre au profit de l'Etat.

Ce que l'Eglise a obtenu de l'Etat, c'est la restitution des temples que la tourmente révolutionnaire avait confisqués, et un traitement pour les ministres du culte, comme compensation des biens de l'Eglise, aliénés au profit de la nation.

Ce que l'Etat, en revanche, a reçu de l'Eglise, c'est le droit de désigner ses principaux pasteurs, droit qui concède au pouvoir laïque une véritable ingérence dans le sanctuaire.

Comme le remarque la brochure que nous analysons : " S'il y a empiètement d'un pouvoir sur l'autre, ce n'est pas de l'autorité religieuse sur le pouvoir civil ; c'est du pouvoir civil sur l'auto-

rité religieuse. " L'Etat n'a rien donné à l'Eglise par le Concordat : il s'est borné à une *restitution*, et à une restitution incomplète : l'Eglise, au contraire, a concédé à l'Etat concordataire, un droit réel, positif, qui disparaîtrait avec le Concordat.

Quant à la suppression pure et simple du budget des cultes, elle constituerait une banqueroute formelle, tout aussi bien que la suppression d'une partie du Grand Livre de la dette publique. En effet, le décret de l'Assemblée nationale qui a mis à la disposition de la nation les biens ecclésiastiques déclare " qu'il est à la charge de l'Etat de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. "

La Révolution elle-même, avant l'auteur du Concordat, avait donc reconnu le droit du clergé à un traitement : Napoléon n'a fait que changer un *engagement* de l'Etat en un *contrat* passé entre l'Etat et la Papauté.

La Constitution de 1791 dit en propres termes : " Le traitement des ministres du culte catholique fait partie de la dette nationale ". Supprimez le Concordat, postérieur à ce texte, le premier engagement reprend toute sa force.

De nos jours, en 1869, l'Angleterre, à l'inspiration de M. Gladstone, a procédé à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Irlande. On a garanti aux ministres de l'Eglise épiscopale, leur vie durant, un traitement égal aux revenus dont ils jouissaient ; on a laissé aux fidèles leurs temples et leurs cimetières ; et, enfin, on a donné à l'Eglise elle-même une indemnité de 5 millions de livres sterling. 125 millions de francs. Notez qu'en Irlande l'Eglise épiscopale compte moins de 600 mille fidèles.

Est-ce sur cette base que les séparatistes français comptent opérer ? J'ajouterai qu'en Angleterre l'Eglise a, comme toute autre association, le droit de recueillir des donations et des legs. Nos radicaux sont-ils prêts à reconnaître, en France, la personnalité civile aux diocèses et aux paroisses ? Aux Etats-Unis, le droit d'acquérir, n'est pas plus contesté à l'Eglise catholique qu'aux cultes réformés, et les édifices voués au culte y sont exempts d'impôt.

Le jour où une discussion sérieuse portera ces questions devant les Chambres françaises, tous ces arguments seront pesés, nous n'en doutons pas. Mais, il faut bien le dire, jusqu'ici la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a pas été traitée sérieusement au Palais Bourbon. On y a déclamé sur le péril clérical et sur les avantages du *Kulturkampf*, et les *leaders* radicaux ont tranché du Bismarck et joué au Robespierre. C'est un jeu dangereux : les élections d'octobre 1885 l'ont prouvé.

Nous ne savons encore dans quels termes M. Goblet défendra le budget des cultes : nous voudrions, pour lui plus encore que pour nous, qu'il prit la question de haut, et expliquât au pays ce qu'est la séparation quand elle est accomplie par un gouvernement soucieux du droit et ami de la liberté, comme le gouverne-

ment de M. Gladstone. Ce serait un moyen sûr, croyons-nous, de faire patienter les radicaux, et nous doutons même qu'après cette explication les opportunistes consentent encore à aiguiller dans le sens séparatiste.

---

**La situation actuelle du catholicisme en Hollande** a été exposée dernièrement dans l'Assemblée générale des catholiques du Nord par M. l'abbé Brauwiers, curé éminent d'une paroisse hollandaise. Dans sa paroisse, située aux portes d'Amsterdam et qui compte sept cents catholiques au milieu de beaucoup de protestants, trois hommes seulement négligent le devoir pascal ; le plus grand nombre communie chaque mois ; et ceux qui communient deux fois l'an ne sont pas au nombre de dix.

Amsterdam, qui compte 80,000 catholiques, est en train de construire cinq nouvelles églises.

Amsterdam vient de fonder une Université à laquelle sont inscrits des étudiants catholiques placés sous la surveillance de Pères Jésuites : le bourgmestre, qui est, bien entendu, protestant, assistait récemment à une soirée où les élèves des révérends Pères soutinrent, dans leurs exercices littéraires, les théories les plus ultramontaines ; ce magistrat témoigna hautement sa satisfaction, disant que, par le temps qui court, *il faut des hommes de principes*.

A un concours de poésie, ouvert il y a plusieurs années, l'Académie royale protestante refusa de couronner une pièce de vers, très remarquable d'ailleurs, parce que l'auteur, en célébrant les merveilles de l'Italie unie, n'avait pas respecté comme il fallait un souverain étranger, le Pape Pie IX.

Les Jésuites sont admis dans les sociétés savantes et le Père régent de l'Institut a été nommé cette année comme membre du jury des examens publics.

Les évêques prennent en toute liberté les mesures qu'ils jugent utiles pour l'administration de leur diocèse ; les conférences de Saint-Vincent de Paul sont officiellement reconnues ; les Fabriques sont souverainement régies par les statuts que les évêques rédigent et que la loi consacre ; le culte catholique s'exerce non seulement sans entraves, mais avec la protection déclarée du gouvernement dans les cimetières, dans les prisons, dans les casernes.

Les catholiques sont dévoués au Siège Apostolique jusqu'à la bourse et jusqu'au sang. Le denier de Saint Pierre atteint une somme énorme en égard au chiffre de la population catholique. Quand il s'est agi d'aller défendre le pouvoir temporel, trois mille zouaves sont allés en Italie représenter la Néerlande avec une vaillance digne des généraux français qui les commandaient.

## LE TRIOMPHE DE SATAN.

Tu triomphes, Satan ! Pour écraser l'Eglise,  
Des grandes nations la force t'est soumise :  
Leurs armes et leur or, leur sang, tout t'appartient.  
Il n'est pas une main, de la tienne échappée,  
Qui ferme devant toi tienne encore une épée ;  
Un seul droit règne au monde, et ce droit c'est le tien.  
Mais quoi ! Maître, ton front s'assombrit, et tu trembles !...  
— Je dois trembler !... Ecoute... A mes yeux tu rassembles ;  
Et tu viens me vanter ces succès de nos jours.  
Mais apprends-le : l'opprobre est tout près de ma gloire,  
En tout temps ma défaite a suivi ma victoire ;  
Je ne suis qu'un vaincu ! je le serai toujours !

Cent fois j'ai relevé la tête...  
Jéhovah regarde et m'arrête,  
Il faut me courber sous ses lois.  
Je ne puis faire une ruine,  
Sans qu'aussitôt sa main divine  
Y fasse resplendir sa Croix !

Pauvres hommes que je manœuvre,  
Vous croyez réussir à l'œuvre  
Où tant de fois j'ai succombé ;  
Joyeux, vous vous lancez au crime,  
Et vous ne voyez pas l'abîme  
Où moi-même je suis tombé !

Si je pouvais t'aimer, ô folle race humaine,  
J'aurais pitié de toi !  
Mais mon cœur foudroyé ne connaît que la haine :  
L'amour c'est Jésus-Christ, et la haine c'est moi !...

Bientôt le Tout-Puissant enchaînera ma rage ;  
Terrassé pour toujours, las de mon vain ouvrage,  
Avec mes serviteurs l'enfer m'engloutira !  
Sur toute chose alors, sans trouble et sans partage,  
Le Christ, mon ennemi, le Christ dominera !

(Ext. du *Mess. du Sacré-Cœur*, t. 38, p. 528.)

## Eloge de la musique et de l'orgue.

Le 20 décembre dernier, avait lieu l'inauguration de l'orgue du chœur de Notre-Dame de Lorette à Paris. M. l'abbé Millault, curé de Saint-Roch, qui présidait, a pris la parole au milieu de la cérémonie et a fait de la musique et de l'orgue en particulier un éloge qui témoignait d'une vraie science musicale.

Après avoir dit que Dieu a donné à l'homme le pouvoir de transmettre, de produire à l'extérieur sa pensée par la parole, il a ajouté :

“ Mais la pensée de l'homme est souvent émue et alors il ne lui suffit pas de parler, il faut qu'il chante. Il y a les chants du Ciel et il y a les chants de la terre. Il est des chants de deuil et il est des chants de joie ; mais ce qui est constant, c'est que l'homme agité d'une vive émotion chante.

“ Bien plus, l'organe de sa voix, qui est le plus beau de tous, ne lui suffit pas ; et comme il est le roi de la création, il a su saisir ce qu'il y a de plus impalpable, l'air, et l'a soumis à ses volontés ; il a saisi l'archet et l'air a frémi, a vibré sous sa main ; il a pris la flûte et de doux sons sont sortis de ses lèvres.

“ Mais dans la musique il y a deux choses. Il y a la mélodie, et il y a le rythme, la mesure ; les instruments à vent et à cordes donnent la mélodie ; pour la mesure l'homme s'est servi des instruments à percussion, et avec le tambour, la cymbale, il a marqué le rythme d'une manière énergique.

“ L'ancien peuple hébreu connaissait tous ces instruments et Dieu avait voulu qu'ils fussent employés à son culte ; David les énumère dans ses cantiques. *Laudate Dominum in sono tubæ*, louez le Seigneur par le son de la trompette, voilà les instruments à vent ; *Laudate Dominum in psalterio et cithara*, prenez la harpe et la guitare et louez le Seigneur, voilà les instruments à corde : *Laudate Dominum in tympano et cymbalis bene sonantibus*, louez le Seigneur avec le tambour et les cymbales retentissantes, voilà les instruments à percussion. Salomon son fils avait organisé ces cantiques du Temple de la manière la plus grandiose. En rapprochant les nombres parsemés çà et là dans les Saintes Ecritures, on trouve qu'environ mille enfants faisaient le premier dessus ; cinq cents chanteurs faisaient ce que nous appellerions maintenant la partie du ténor ; huit cents hommes formaient la basse. Trois mille hommes les accompagnaient de leurs instruments, et Asaph, dont l'Ecriture nous a conservé le nom, était le maître de chœur qui conduisait cet orchestre incomparable.

“ Aussi, la renommée de ces beaux cantiques s'était répandue dans tout l'Orient, et lorsque les Israélites étaient captifs en Babylone, leurs maîtres leur disaient : Chantez-nous donc quelques-uns de ces cantiques que vous chantiez en Jérusalem, *cantate nobis canticum de canticis Sion* ; et les pauvres exilés répondaient tristement : Comment pourrions-nous chanter le cantique du Sei-

gneur sur une terre étrangère, *quomodo cantabimus canticum Domini in terrâ alienâ !*

“ La sainte Eglise de Jésus-Christ, qui aime tout ce qui est beau, bon et honnête, a recueilli cet héritage ; elle aussi elle a ses pompes musicales ; elle a même inventé un instrument merveilleux qui lui est propre, et qui est l'orgue ; instrument inconnu des anciens, car l'*organum* de David n'était pas notre orgue ; c'était plusieurs flûtes rassemblées et étagées dont se servent encore les bergers d'Italie, dont s'amuse quelquefois nos enfants, et qui s'appelle, je crois, la flûte de Pan.

“ Cet instrument, l'orgue, c'est tout un orchestre ; un organiste, c'est une puissance, il charme et il pulvérise ; il a des sons pleins de douceur et les échos du tonnerre : il est, dans l'armée de la musique, ce qu'est un général d'artillerie dans l'armée des combats ; il domine les multitudes, il les fait taire au besoin, et il tient la foudre entre ses mains. En 1871, il prit fantaisie à une troupe de gens de la Commune d'entrer dans notre Eglise pendant l'office ; mais aussitôt l'organiste, qui était un homme d'esprit, M. Darnault, les accabla de tels tonnerres que les pauvres malheureux, ahuris, éperdus, ne pouvant plus s'entendre ni se comprendre, prirent le parti de s'en aller.

“ La musique, chose si belle et d'une si noble origine, peut n'avoir que des accents profanes, voluptueux, passionnés, et alors elle est digne de blâme et de mépris. La musique simplement honnête est digne d'estime ; elle charme les ennuis de l'homme, elle console ses douleurs, elle peut rendre de grands services. Un pauvre père avait perdu sa femme ; une tristesse sombre, muette, silencieuse le rongait et il ne pouvait pleurer, il allait mourir ; sa fille voit le danger, elle prend sa harpe, elle chante sa douleur et sa mère perdue : le père fond en larmes et il est sauvé.

“ Mais au-dessus de la musique honnête, est la musique sacrée digne de tout respect ; elle porte nos cœurs à Dieu ; elle charme par de pieux cantiques l'innocence de nos premières années, elle exprime la délicatesse et la fraîcheur de nos premiers sentiments ; elle loue, par de graves accents, la grandeur de notre Dieu ; elle soutient et anime nos prières dans les offices publics. Puisse cet instrument, fruit de la générosité de MM. les fabriciens et des libéralités de votre saint et magnifique pasteur, puisse cet instrument que nous allons bénir au nom du Seigneur, vous rappeler sans cesse les saintes joies du Ciel et les doux chants des élus du Paradis. Amen ! ”

---

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

Le mois dernier, dans la chapelle particulière de son palais Son Em. le cardinal-archevêque de Westminster a conféré l'ordre de la prêtrise à lord Charles Thyne, second fils du marquis de Bath.

Lord Charles Thyne est né en 1813 ; il était chanoine protestant de Cantorbéry, et possédait plusieurs bénéfices, lorsque, en 1853, il renonça à toutes ces riches prébendes pour se faire catholique. Après la mort de sa femme, en 1880, il résolut d'entrer dans les ordres.

Le nombre des anglais protestants qui se convertissent au catholicisme augmente d'ailleurs considérablement. La dernière liste publiée en 1834 cite 7 catholiques membres du conseil secret ; 33 de la Chambre haute, et 82 de la Chambre basse ; 1,051 convertis appartiennent à la noblesse et aux grandes familles, 145 à l'armée, parmi lesquels un feld maréchal et six généraux, 29 à la flotte dont 7 amiraux. La liste énumère ensuite 48 médecins, 72 magistrats et avocats, 12 fonctionnaires du ministère de la guerre et 337 prêtres.

---

La question du rétablissement des relations officielles entre le Saint-Siège et l'Angleterre fait des progrès considérables dans ce pays. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans un article de la *Whitehall review*, feuille libérale et protestante, qui parle comme suit de l'importance politique grandissante de la Papauté dans le monde entier.

Une représentation anglaise près le Vatican semble absolument nécessaire pour les affaires anglaises aussi bien que pour les questions qui agitent l'Irlande. Dernièrement, pour justifier cette mesure, nous faisons ressortir le rôle politique du Souverain-Pontife ; un correspondant catholique très respectable nous a accusé d'insinuer que le Pape se laisse guider dans les affaires ecclésiastiques par des considérations mondaines, autrement dit, que le Pape, comme les autres souverains, temporeise quand il le croit prudent et opportun. Mais, à l'exemple des théologiens, nous voulons faire une distinction. Dans les questions de principe, le Pape ne temporeise jamais. Il dit : *Non possumus* ; mais dans les questions politiques, c'est une affaire de prudence et quelquefois d'obligation de temporeiser, s'il y a de bonnes raisons. *Que le Pape est une puissance politique*—le prince de Bismarck l'a clairement reconnu ; que le Pape actuel n'est pas seulement un prélat chrétien mais encore un homme d'Etat sagace, tout le monde le concèdera. En outre il y a des nominations ecclésiastiques qui touchent de très près à la politique et, dans ces questions là, le Pape peut parfaitement temporeiser.

De son côté le Nord, organe officiel de la chancellerie Russe,— après avoir analysé les différentes manifestations de l'opinion anglaise en faveur d'une représentation auprès du Vatican, convient que l'Angleterre aurait grand intérêt à prendre cette mesure. Il va même jusqu'à assurer que Léon XIII est moins soucieux sous ce rapport que le gouvernement britannique pour lequel le concours de la Papauté serait d'un prix réel, surtout dans les colonies, et au Canada, par exemple. En rapprochant ces apprécia-

tions des bonnes dispositions des protestants anglais à l'égard du Saint-Siège, il nous est permis de dire que le rétablissement des rapports diplomatiques entre l'Angleterre et le Vatican, n'est plus qu'une question de temps, et que ce temps ne peut être bien long.

La *Gazette Nationale* d'Allemagne ayant annoncé que le ministère des cultes travaillait à la rédaction d'un projet de loi politico-religieux, la *Germania* en conclut que le gouvernement va entrer maintenant dans la voie des *propositions concrètes et nettement formulées*.

Elle ne croit pas que la Prusse fasse cette loi sans la soumettre d'abord au Vatican en vue d'une entente.

A la réunion générale du Cercle catholique de Linz, Autriche, le rédacteur en chef du *Linzor Volksblatt*, dans un important discours, a appelé l'attention des membres du Cercle sur la question romaine et le mouvement clérical en Italie. A l'unanimité la résolution suivante a ensuite été adoptée :

Le club catholique patriotique de Linz et des environs exprime sa profonde indignation au sujet des outrages que le Saint-Père et différents instituts catholiques ont eu à souffrir ces derniers temps, tant de la part d'une populace excitée et égaree, que du gouvernement italien. Il formule en même temps l'espoir assuré que le gouvernement de S. M. l'empereur fera valoir son influence pour que des faits qui sont une offense à tous les catholiques et au Chef de l'Eglise ne se renouvellent plus à l'avenir.

D'après le *North China Herald*, un voyageur venant de la province d'Honan aurait trouvé, dans les villes qu'il a visitées, des affiches portant que les discussions entre les Français et les Chinois sont terminées, qu'une grande paix est attendue, que les étrangers doivent avoir pleine liberté de voyager, de louer des maisons, de bâtir, et que les gens de toute religion, doivent être protégés...

Comme on le voit, la Chine s'ouvre de plus en plus à la civilisation occidentale.

L'assemblée générale de l'Œuvre du vénérable de La Salle a eu lieu, mercredi 15 décembre, à l'Archevêché, à Paris. Cette Œuvre, on le sait, a pour but de préparer et de fortifier les jeunes générations d'instituteurs congréganistes, qui se consacrent à l'ingrate tâche d'enseigner les enfants du peuple. Beaucoup de dames patronesses avaient tenu à manifester par leur présence l'intérêt qu'elles portent au développement de ces sublimes vocations.

A la suite du rapport présenté par M. Didron, M. de la Batié, député de la Haute-Loire, est heureux de rendre hommage à cette population forte et croyante du Velay, généreuse à l'époque des croisades, sanctifiée par ses nombreuses congrégations auxquelles elle donne plus de dix mille sœurs, trois mille prêtres ou reli-

gieux ; généreuse encore dans ses aumônes, puisqu'elle a un budget de charité de 150,000 francs, sur lequel plus de 80,000 francs pour la Propagation de la Foi. Le petit noviciat des Frères, fondé à Vals, dans l'ancien scolasticat des Jésuites, atteste le développement providentiel des œuvres. La France seule compte 951 maisons et près de 9,000 Frères ; la persécution scolaire a fait gagner plus de 5,000 élèves aux Frères des écoles chrétiennes !

En 1886, le chiffre de ses petits novices, pour Paris seulement, est double de celui de 1882. Les souscriptions produisent 250,000 francs en 1882 ; elles rapportent un quart environ en plus en 1886. Les subventions en argent doivent augmenter, car l'Institut des Frères est pauvre et il recrute ses religieux dans les classes déshéritées de la fortune. L'orateur termine par un éloquent exposé historique de l'enseignement populaire, qui enlève les applaudissements les plus nourris.

---

Le *Bulletin du Vœu national* publie le chiffre des souscriptions depuis le début, en 1872 jusqu'en 1886 ; nous reproduisons ce document qui fera apprécier le mouvement de l'œuvre du vœu national.

En 1872, les souscriptions ont été de 526,642 fr. 95 c. ; — en 1873, 469,416 fr. 08 c. ; — en 1874, 800,766 fr. 39 c. ; — en 1875, 821,926 fr. 31 ; — en 1876, 660,270 fr. 12 c. ; — en 1877, 1,020,132 fr. 84 c. ; — en 1878, 1,831,411 fr. 38 c. ; — en 1879, 1,626,636 fr. 01 c. ; — en 1880, 1,516,216 fr. 98 c. ; — en 1881, 1,341,011 fr. 79 c. ; — en 1882, 1,284,688 fr. 26 c. ; — en 1883, 1,537,858 fr. 02 c. ; — en 1884, 1,637,210 fr. 65c. ; — en 1885, 1,367,577 fr. 11 c.

En 1886, les recettes s'élèvent déjà à 1,232,837 fr. 20 c., le mois de décembre non compris.

---

Du rapport général des conférences de Saint-Vincent-de Paul, il résulte que la Société a été partout en progrès en 1885.

Les recettes totales se sont élevées dans le monde entier à 9,378,544 francs ; les dépenses à 7,868,461.

La part de la France, sans ses colonies, est de 2,664,736 pour les recettes et 2,190,407 pour les dépenses.

---

Les Espagnols viennent de planter la croix dans l'île de Yar, l'une des Carolines que leur a attribuées l'arbitrage du Saint-Père.

Cette croix a été élevée sur l'emplacement choisi pour l'église et la résidence future des missionnaires. C'était le 16 juillet, jour où la catholique Espagne célèbre le triomphe de la croix, où l'Eglise entière exalte Notre-Dame du Mont-Carmel, où l'ordre franciscain fête la canonisation du Séraphique Patriarche. Quelle prise de possession au nom du Christ Rédempteur, de la Vierge Immaculée, du stygmatisé de l'Aïve : ae ! Le gouverneur de Pile, le chef militaire avec ses hommes en grande tenue faisaient es-

corte aux missionnaires capucins qui portaient la croix. Les indigènes, attirés par cet appareil insolite, s'étaient groupés à quelque distance sur le versant du promontoire et témoignaient leur étonnement par des cris de joie, et des gestes très expressifs : " *Fel ni fel* : c'est beau, très beau ! "

Parmi les glorieux martyrs du Japon canonisés par Pie IX, en 1862, il y avait trois enfants, qui furent saisis, emprisonnés, puis fouettés et crucifiés avec les vénérables prêtres qui leur avaient appris à connaître Jésus Christ. Le petit Louis n'avait que douze ans ; Antoine et Thomas avaient, l'un treize ans, l'autre quinze. Fidèles en leur vie, ils furent trouvés fidèles en leur mort. Le petit Louis surtout était joyeux de souffrir pour Dieu. On lui coupa l'oreille droite sans qu'il poussât un cri. Quand le cortège des martyrs arriva au lieu de l'exécution, il s'élança avec une ferveur merveilleuse vers la croix où il devait être cloué et il la baisa avec amour. Suspendu au terrible instrument de supplice, il entonna d'une voix claire et argentine le beau psaume *Laudate, pueri*, que l'on chante à vêpres tous les dimanches. Hailtant, mais toujours radieux au milieu des douleurs, il continua jusqu'à la fin. Au moment où il terminait le dernier verset du psaume, un des bourreaux lui perça le cœur de deux coups de lance.

### UNE DAME DE LA HALLE.

Il y a quelques années, à Paris, une femme, âgée de 77 ans, couverte de haillons, s'affaissait sur la voie publique. Comme toujours, en pareille circonstance, chacun disait sa pensée, et les propos malveillants étaient de beaucoup plus nombreux que les bienveillants.

Une dame, une dame de la halle, qui s'honore par le travail, après avoir connu des jours prospères, perce la foule et dit d'une voix qui laissait deviner un grand cœur : " Qu'est-ce que c'est ? une femme qui se trouve mal ? elle a peut-être faim ? " Et, sans plus attendre, elle s'empare de la malheureuse qu'elle reconnut pour une habitante du quartier, dont elle savait quelque peu l'histoire.

Fille d'un chef de bataillon du premier Empire, son père, en mourant, lui avait laissé un capital de 35,000 francs qu'elle perdit par un mauvais placement. Cette femme avait eu un certain talent : artiste-peintre, ses toiles avaient reçu l'honneur du Salon ; mais, depuis longtemps, elle avait abandonnée ses pinceaux, la vue lui faisant défaut.

La pauvre artiste avait pris la société en horreur, et ce qu'elle détestait le plus, c'étaient les prêtres et les religieuses ; elle ne voulait à aucun prix en entendre parler,

Sans être dans l'abondance, elle aurait pu vivre doucement avec les secours qu'elle recevait, secours s'élevant à 600 francs par an jusqu'au jour où sa haine avait fait le vide autour d'elle.

Une fois déraillée, tout alla de mal en pire. La haine que ressentait cette malheureuse pour l'humanité l'amena à ne vouloir plus vivre qu'avec les animaux domestiques qu'elle avait adoptés, et dont le nombre s'élevait de jour en jour davantage. Elle allait jusqu'à se priver du nécessaire pour ses animaux.

Le jour où elle tomba sur la voie publique, elle n'avait rien, absolument rien que l'espérance d'un secours qu'elle devait toucher du ministère de la guerre.

Reconduite par la charitable dame de la halle jusqu'à la maison où elle avait son habitation, la pauvre valétudinaire la remercia sèchement et la congédia plus sèchement encore, ne voulant pas laisser pénétrer dans sa demeure une femme qui lui avait parlé du bon Dieu et qui, par suite, devait hanter les églises.

La charité ne s'arrête pas pour si peu : il devait y avoir là, dans cet intérieur mystérieux, un grand bien à faire. Il fallait donc arriver à prendre d'assaut la mansarde trop gardée.

Ne pouvant enlever cette citadelle de vive force, il fallait l'enlever par ruse. Plusieurs fois, celle qui avait pris à tâche de sauver cette âme, malgré elle, s'était présentée, et chaque fois la porte était restée close. Il fallait à tout prix amener le défenseur de la place à parlementer, ne fût-ce qu'au travers de la porte. Pour avoir la paix, la pauvre vieille se traîna jusqu'à cette porte qu'elle entre-bailla seulement en disant plus sèchement que jamais ; Que me voulez vous, enfin ? ”

Une idée lumineuse vint à l'esprit de la femme au noble cœur. “ Ce que je veux ? répondit-elle, apporter à manger à vos bêtes qui doivent mourir de faim. ”

La pauvre vieille était vaincue ; elle laissa entrer celle qu'elle détestait, non pour le soulagement de sa pauvre âme, à laquelle elle ne croyait pas, mais pour le soulagement de ses bêtes.

A peine l'huis fut-il ouvert, qu'une odeur nauséabonde, suffoquante, vint prendre à la gorge la dame de la halle. Il y avait dans cet intérieur sept chats qu'on ne laissait jamais sortir. Ces animaux qui se mouraient de faim, auraient infailliblement dévoré leur maîtresse, si cela avait duré un jour de plus.

Il fallait aller au plus pressé ; mais par où, par quoi, par qui commencer ? Humainement, c'eût été par la malheureuse, mais il fallait aussi et à tout prix gagner du terrain au lieu d'en perdre. L'intelligente dame commença par les animaux à qui elle distribua une abondante pâture.

Un hochement de tête témoigna que l'idée avait été bonne. Après ces premiers soins, la malheureuse permit que l'on pensât à elle.

Il fallait tout d'abord reconforter la pauvre infirme, qui tombait d'inanition ; se procurer un aliment chaud et fortifiant fut l'affaire

d'un instant. Après la succulente réfection, il était urgent de tout nettoyer, tout changer, tout renouveler. Le linge de corps et les draps étaient dans un état impossible à dire ; à peine le linge de corps fut-il enlevé que des plaies hideuses apparurent ; ces plaies étaient rongées par la plus immonde des vermines ; la gangrène commençait même à y exercer ses ravages. Notre héroïne fit chauffer de l'eau, lava les plaies, les nettoya, les purifia, les entourra de fin lin, revêtit ensuite la pauvre vieille d'une chemise et d'un vêtement blanc et l'assit dans un coin. Puis elle s'empara de la literie, fit un paquet du tout, pour porter un peu après cet amas sans nom au lavoir public. Ceci fait avec le plus grand soin, elle fit le lit auquel elle mit des draps blancs, une couverture nouvelle, puis elle coucha sa protégée qui ne s'était pas vue à par-ille fête depuis longtemps ; et celle-ci, dans sa joie, disait : " Oh ! qu'il y a longtemps que je ne me suis sentie à l'aise ; Dieu ! que je vais bien dormir. "

Le bien-être qu'éprouvait cette victime des mauvais jours avait attiré sur ses lèvres le nom saint et béni de Dieu, qu'elle avait prononcé, cette fois, sans le blasphémer. Sous l'action de ce bien-être, la pauvre valétudinaire abaissa doucement les paupières, puis se laissa aller à un sommeil réparateur. Sa respiration était calme, un sourire vint effleurer ses lèvres : " Non, devait-elle se dire dans son sommeil, non, il n'y a pas que des méchants sur la terre. " La dame de la halle aperçut ce sourire, son cœur en bondit de joie, une larme s'échappa de ses yeux, mais c'était une larme de bonheur et de reconnaissance.

Elle essuya cette larme et prit avec précaution le volumineux paquet, jetant un regard sur sa pauvre valétudinaire et sortit avec précaution en disant dans son cœur : " Mon Dieu, ayez pitié de cette âme, et ramenez-la à votre saint amour. "

Sans plus tarder, elle porta son fardeau au lavoir.

Au retour de la mission qu'elle s'était imposée, la vaillante dame, qui n'oubliait rien, chercha dans son cœur les moyens propres à amener la complète épuration de la mansarde. Dans ce but, elle guetta le réveil de la pauvre souffreteuse, fit auprès d'elle une cordiale diplomatie pour obtenir l'autorisation de placer, provisoirement, la plupart de ses animaux. L'autorisation fut accordée sous la promesse formelle d'une future réintégration.

Une fois cet acte accompli, la vaillante dame dut rentrer chez elle. Là, en femme prudente, elle se débarrassa de tous ses vêtements, pour éviter de propager dans son intérieur ce qu'elle avait cherché à détruire au dehors. Elle fit de ses hardes un nouveau paquet qu'elle porta avec le premier.

Le lendemain, après avoir préparé des aliments pour sa protégée, l'humble et si courageuse femme les lui porta. Le repas terminé, elle pensa ses plaies, les nettoya de nouveau, continua l'épuration commencée avec une conscience scrupuleuse ; puis elle embrassa

sa chère vieille en lui disant : " Je m'en vais au lavoir et reviendrai vous voir dès que je serai libre. "

Arrivée au lavoir, la servante du Seigneur se dit : " Il me faut une place isolée, afin que les autres laveuses ne s'aperçoivent pas du déplorable état de mon linge ; elle m'accuseraient d'infecter le leur. "

Une fois installée, les bras retroussés, la brave dame brossait, frottait avec une ardeur sans pareille. Si, de loin, on l'interpellait : " Pas aujourd'hui ; mon mari et mon gars m'attendent, il faut que je mette les bouchées doubles ; il y a des jours comme ça, vous savez. "

A force de bras et de cœur aussi, la digne femme acheva sa lessive, non sans l'avoir passée, à plusieurs reprises, dans l'eau sans cesse renouvelée.

A son retour dans la mansarde, l'humble servante des pauvres et des malheureux chercha du regard sa chère valétudinaire. Celle-ci l'attendait avec impatience.

Dès son arrivée, elle fut reçue par ces paroles : " Je vous attendais et vous désirais, non pas, cette fois, pour les soins que vous me prodiguez, mais pour vous remercier de tous ces soins. " La pauvre femme voulait en dire davantage, mais, dominée par l'émotion, elle dut s'arrêter pour laisser ses larmes achever son discours et dire ses sentiments.

La pieuse dame de la halle essaya d'arrêter ses larmes, elles coulèrent d'autant plus. La vaillante femme comprit alors qu'il fallait les laisser couler.

— Oui, reprit la pauvre infirme, oui, je vous attendais pour vous dire bien des choses que je vous prierai d'écouter sans m'interrompre :

" Quand je me rappelle mon état d'il y a quelques jours, mon triste asile ! mes souffrances ! mes ignominies ! et que je compare tout cela à mon bien-être d'aujourd'hui, à l'air pur, à mes plaies non seulement nettoyées, mais *vénérées*, oui, *vénérées par vous*, je me dis et ne puis que me dire : ces soins ne sont pas des soins humains. A la suite de ma ruine, mon caractère un peu hautain s'était aigri : je brutalisai tout le monde et le monde ne tarda pas à me délaisser.

(à suivre).

## DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de  
prier pour les morts, afin qu'ils soient  
délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

A. Laforce.—H. Orléans, ve Labonté.—Louise Versailles.—Noé Martin.  
— T. Sarrasin, ve Dumoulin.—Olivine Gagnon.—M. Mc Garity.—  
H. McGuire.—N. Roussel.—T. Emond.—F. Grégoire, ve Lalanne.—  
Z. Payment, ép. Dufort.—L. Dumouchel, ép. Bouthiller.—Céline de Chan-  
tal, ve de Chantal.—X. Bessonnette.—M. Bouthiller.—L. Giard.

**DE PROFUNDIS.**

## MAGASIN DU SACRE-CŒUR DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISES

VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRES

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

**CHAPELETS, MEDAILLES ET CRUCIFIX**

**BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR,  
HUILE D'OLIVE, CIERGES, ETC., ETC.**

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec ponctualité et promptitude.

Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment qui est absolument au complet.

**1628 RUE NOTRE-DAME 1628**

**MONTREAL.**

**PENTURES** A RESSORT DE GEER  
employées dans plus de trente églises  
et dans un plus grand nombre d'édifi-  
ces publics, les seules durables.

AUSSI DOUBRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRE

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

**BEAUCHAMP & BE'OURNAY**

**SAISON D'ÉTÉ.** Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jo-  
lies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRE**s en très grande variété.

**REDUCTION EXTRAORDINAIRE**, dans les prix.

↳ **SPECIALITÉS D'ÉTOFFES**, pour les communautés religieuses et les  
pensionnats.

**677 RUE SAINTE-CATHERINE MONTREAL**



# MEARS & STAINANK

LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR

**H. & J. RUSSEL**

22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

**THE JONES BELL FOUNDRY CO.**

TROY NEW-YORK

## BRITTON & BRUNET

PLOMBIERS

### Poseurs d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL

COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

**15, RUE CLAUDE**

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

**JOS. CHS. VAILLANCOURT**  
Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois  
et en peinture,

**A BAS PRIX**

ÉTABLI EN 1859

**HENRY R. GRAY**

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec  
soin. Première qualité de drogues et matières  
chimiques.

**AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.**

## ARTHUR SIMARD

—DOREUR ET MANUFACTURIER DE—

**MOULURES POUR CADRES.**

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique assortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

**ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX**

—ET—

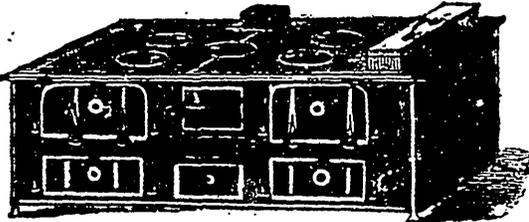
**DECORATIONS POUR EGLISES**

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal.

# POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES  
MEILLEURS  
SUR LE  
MARCHÉ  
Adoptés



et appro-  
vée par  
un grand  
nombre de  
Pension-  
nats, de  
Couvents,  
d'Hospit-  
ces et  
d'Hotels.

**F. FROIDEVAUX**

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264  
Fosage d'Appareils de chauffage, pour édifices publics et particuliers.

**OUVRAGE GARANTI**

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES



## POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.  
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

## PEPIN & BOIRE

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON

No. 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPERIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS,

TORONTO

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement et a bas prix

spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie  
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour  
les sculptures, etc. Service prompt

**HURTEAU & FRERE,**

92 Rue SANGUINET. MONTREAL

**RECOMPENSE !** DE \$10 a \$50,

à toute personne qui nous in-  
formera de quelque vacance  
d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de  
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

**L'AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,**  
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

# ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE—

PAR LA

## COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; en ants pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAUVITE DE SON les meilleurs instruments de fabrication étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

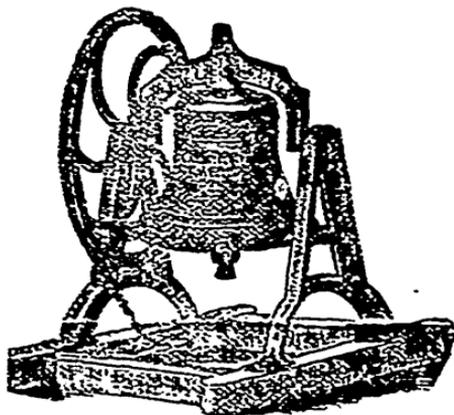
**Satisfaction garantie et conditions faciles**

Toujours en magasin, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIE QU'IL Y AIT EN CANADA. Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

**L. E. N. PRATTE**

Agent général pour la province de Québec.

1676 RUE. NOTRE-DAME, Montréal.



## FONDERIE CANADIENNE

### CLOCHES

POUR EGLISES COLLEGES ET COUVENTS

Seules ou en Carillons  
AVEC MONTURES EN FER CU EN BOIS.

A meilleur marché et de meilleure  
qualité que les cloches anglaises  
ou américaines.

Fournitures pour intérieur  
des églises.

Appareils de chauffage d'après les  
meilleures systèmes.

**E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.**

Les célèbres Vins du  
Canada, la Bière et Porter  
Labatt de London, le  
Beurre de choix, sont les  
spécialités de la Maison,



**J.-B. RICHER**

No 556, Rue Lagachetière

MONTREAL.

